

Cher(e) ami(e) du P&P,

Comme en 2016, nous continuons cette nouvelle compétition appelée la "LIPP HIVER 2017", en souhaitant qu'elle devienne une attraction motivante pour les mois d'hiver 2016/17: n o v e m b r e , d é c e m b r e , janvier, février et mars. Elle demande un cadre rigoureux, ainsi qu'une responsabilité accrue de la part des correspondants locaux. La LIPP "normale", avec sa dimension "clubs" sera reconduite comme par le passé.

Comme les conditions et les circonstances peuvent varier beaucoup d'un club à un autre, nous proposons que:

- chaque responsable enregistre les scores de ses joueurs avant la fin de chaque mois. Les scores doivent être enregistrés dans les tableaux Excel fournis par Jean-Luc PANNETIER (jean-luc.pannetier@wanadoo.fr) et renvoyés avec copie à moi-même

- on applique systématiquement les règles du P&P, c'est à dire: trois clubs maximum dont un putter; obligation d'utiliser un tee sur les départs; 90 mètres - distance maximum d'un trou; 1200 mètres - distance maximum pour 18 trous; pour le reste, on applique les règles du R&A

- après 5 coups, si on n'a pas rentré sa balle, on la ramasse et on marque 6

- un joueur, n'ayant pas pu participer à la compétition de la LIPP HIVER du mois, peut demander à son responsable de faire valider un score réalisé pendant le mois dans une autre compétition de P&P, du type ISAPP, Ligue Midi-Pyrénées, Open de France, IPPA, etc. Il doit signaler à son responsable avant de jouer, quelle compétition sera retenue pour son score de la LIPP du mois en question

- FPP s'engage à mettre en jeu la quasi-totalité des droits de jeu de 10 € par joueur/euse pour l'année

- chaque responsable sera souverain dans son club pour l'application de ces modalités

N'oublions pas nos mots clefs: "convivialité" et "qualité"

Merci d'avance et que les meilleurs gagnent!!

John Hudson